GRAND CONSEIL

Postulat Jacques Bourgeois 269.04
DSAS

Pour une maîtrise – réduction des coûts AI – réinsertion facilitée – encadrement optimal des personnes invalides bénéficiaires de rentes

---

(dépôt et développement)

Le nombre de cas débouchant sur une rente AI ne cesse d'augmenter. Au cours des dernières années, la part de rentes AI pondérées versées à la population active (de 18 à 62 / 64 ans) a suivi une progression continue passant de 2.8 % en 1990 à 4.7 % en 2003. En 2003, le nombre de personnes au bénéfice d'une rente invalidité pour cause de maladie a augmenté de 6.7 % par rapport à 2002. Le nombre de rentiers AI en raison de troubles psychiques (psychoses, psychonévroses) a fortement progressé avec désormais près de 40 % de nouveaux rentiers qui souffrent de problèmes psychiques.

Les allocataires de rentes AI sont de plus en plus jeunes. Leur accroissement pèse particulièrement lourd dans la balance compte tenu de leurs rentes qui sont attribuées sur une plus longue période que les personnes au bénéfice d'une rente pour la 1re fois à un âge plus avancé.

Afin d'enrayer le déficit toujours plus grand de l'AI avec un trou de quelque 6 milliards de francs auquel s'ajoute chaque année un milliard et demi de déficit supplémentaire, le Conseil fédéral a lancé la 5e révision de l'AI avec objectif de réduire de 10 % le nombre annuel de nouveaux rentiers. Parmi les mesures proposées, on cite l'instauration d'un système efficace de détection précoce, du suivi de l'assuré ayant des problèmes de santé et l'introduction d'un ensemble de mesures d'insertion et d'intégration adaptées.

Pour le canton de Fribourg, la situation est tout aussi préoccupante. En effet, le nombre de personnes invalides bénéficiaires de rentes a passé, pour les cas de maladies, entre 1993 et 2004 de 3361 à 6676 personnes, soit près du double. Parmi le nombre de personnes atteintes de troubles psychiques, on recensait en 1999 (premier recensement) 1647 personnes alors qu'en 2004, ce sont plus de 2458 personnes qui étaient recensées, soit une progression de près de 50 %. Une progression qui a surtout eu lieu chez les jeunes de la classe d'âge 18-24 ans, avec un nombre qui a plus que doublé en cinq ans.

A la suite de l'acceptation le 28 novembre dernier de la nouvelle péréquation financière, le financement des homes et ateliers spécialisés passera au canton après une phase de transition de 3 ans.

Fort de ce constat, je demande au Conseil d'Etat de tirer un bilan de ces dix dernières années avec mise en évidence des points suivants:

1. de mentionner, sur la base de l'évolution de la situation, les mesures qu'entend entreprendre le Conseil d'Etat pour soutenir les efforts déployés par l'Office AI et pour enrayer le nombre croissant de personnes invalides bénéficiaires de rentes au niveau notamment de troubles psychiques auprès de nos jeunes
2. de décrire l'évolution, parmi les enfants atteints dans leur santé, du nombre placé en institutions spécialisées ainsi que les motifs et les critères pour déceler un comportement pathologique
3. de mentionner au sein du rapport le sort des enfants handicapés une fois arrivés à l'âge adulte, la part d'enfants insérés auprès d'entreprises, d'institutions spécialisées
4. de faire part de la collaboration, de la répartition des tâches, des synergies entre l'assurance chômage et l'assurance invalidité afin d'éviter les doublons et d'optimiser les conditions de réinsertion
5. de décrire les structures actuelles, tant sur le plan des institutions spécialisées que des entreprises d'accueil des personnes handicapées, la formation des personnes d'encadrement que ce soit au niveau spécialisé, scolaire ou au sein d'entreprises. Nos structures sont-elles toujours adaptées à la situation, aux besoins des personnes handicapées ?
6. de mentionner comment le canton entend reprendre les tâches, le financement des homes et ateliers spécialisés pour handicapés et comment il veut fixer les bases de nouvelles collaborations intercantonales à la suite de l'acceptation de la nouvelle péréquation financière par le peuple le 28 novembre 2004.

(Sig.) Jacques Bourgeois, député
et 20 cosignataires

16 décembre 2004